



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 FEVRIER 2020

**Date de convocation :**

20/02/2020

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

L'an deux mille vingt et le vingt-sept février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Bruno COSTA, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Catherine PALAU, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Céline SALGUERO (à Claude AYMERICH), Sylvia OLIVE (à Jérôme PARRILLA), Géraldine MIR (à Françoise CRISTOFOL), pour voter en leur nom.

Étaient absentes : Mmes Mrs Philippe PIQUÉ, Fatiha TAHARASTE, Florence PERAMON

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2020/15 : SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE « CAISSE DES ECOLES ».**

M. le Maire explique que la commune avait un budget annexe pour la caisse des écoles.

Depuis 2011, les dépenses et recettes afférentes à cet objet ont été intégrés au budget principal.

Le budget n'est donc plus utilisé, il n'y a même pas de compte administratif ni de budget primitif depuis cette date. Pourtant, sans délibération officielle, la perception a maintenu le budget.

Il s'agit donc de supprimer définitivement ce budget en prenant une délibération et en transférant ses excédents sur le budget principal.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la suppression du budget annexe « Caisse des écoles ».

**APPROUVE** le transfert des excédents du budget annexe « Caisse des écoles » vers le budget principal : 364,18 € en investissement et 10,30 € sur le fonctionnement. Ces montants apparaîtront sur la délibération d'affectation du résultat 2020 du budget principal.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 27 février 2020



Le Maire,

William BURGHOFFER